

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Désignation

Le département ISFEC Réunion Mayotte désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 46 boulevard de la trinité – 97400 Saint-Denis. Le département ISFEC Réunion Mayotte met en place et dispense des formations intra-entreprises, sur l'ensemble de la zone Océan Indien, seule ou en partenariat.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'ISFEC Réunion Mayotte pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'ISFEC Réunion Mayotte implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, l'ISFEC Réunion Mayotte s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme de formation un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

## Prix et modalités de paiement

L'ISFEC Réunion Mayotte étant un organisme de formation non assujéti à la TVA, les prix des formations sont indiqués en euros et en Net. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la l'ISFEC Réunion Mayotte ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Convocation

Les stagiaires recevront une convocation au plus tard une semaine avant le début de la formation.

L'ISFEC Réunion Mayotte n'expédie pas de convocation tant que de la prise en charge financière n'est pas effective.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [dbegue@uco.fr](mailto:dbegue@uco.fr). En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'ISFEC Réunion Mayotte ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## Absence en formation

Les absences non justifiées et non recevables font l'objet d'une facturation à taux plein à l'établissement.

En cas d'absence pour raison de force majeure, attestée d'un justificatif, l'ISFEC Réunion Mayotte ne facture pas de prestation.

## Annulation de la part de l'isfec reunion mayotte

En cas d'impossibilité d'ouverture de dernière minute, quelque soit le motif, l'ISFEC Réunion Mayotte avertit les participants par courriel afin de leur épargner des déplacements inutiles.

(sauf si l'information parvient le matin même de la formation à l'ISFEC Réunion Mayotte).

## Changement de dates

L'ISFEC Réunion Mayotte se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier une formation, notamment en cas d'effectifs insuffisants ou excessifs du point de vue pédagogique, et cela trois semaines avant le début de la formation.

En cas de changement de dates d'une session, l'information est transmise par courriel dans les meilleurs délais aux stagiaires inscrits et à leur établissement. L'ISFEC Réunion Mayotte ne peut être tenu responsable.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'ISFEC Réunion Mayotte sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Politique de confidentialité des données RGPD

L'UCO La Réunion réalise un traitement pour gestion de la formation continue et initiale.

A cette fin, des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées. Elles pourront être utilisées pour des actions de communication réalisées en lien avec votre parcours. Seules les personnes autorisées y auront accès.

Les données strictement nécessaires à l'accomplissement d'obligations légales peuvent être archivées le temps nécessaire au respect de ces obligations. Le caractère obligatoire ou facultatif des données demandées vous sera précisé au moment de leur collecte ainsi que les conséquences éventuelles en cas de non-fourniture de ces données. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition et le cas échéant, de suppression des informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant, par LRAR à : UCO La Réunion – 46 bd de la trinité 97400 Saint Denis ou par courriel à [secretariat@ucolareunion.fr](mailto:secretariat@ucolareunion.fr), en joignant à votre demande une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès dans les conditions précitées. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'ISFEC Réunion Mayotte et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint Denis.

UCO La Réunion  
Gilles REILHAC - Directeur  
46 Bd Notre Dame des Trinités  
97400 SAINT-DENIS  
Courriel : [direction@ucolareunion.fr](mailto:direction@ucolareunion.fr)  
Siret : 481 701 851 00024 - APE : 8559A

Valider par le directeur de l'UCO La Réunion  
le 1<sup>er</sup> Septembre 2021